



Echéancier et loyers impayés

Par **syobhann**, le **25/03/2019** à **10:14**

Bonjour,

Nous avons un appartement en location (vendu aujourd'hui), qui est géré par une agence car habitant à + de 600 km.

Suite à des difficultés de paiement, notre locataire est partie en juillet 2018, laissant derrière elle 2 mois de loyers impayés.

L'agence a donc fait appel à l'assurance loyers impayés que nous avons souscrite pour que l'on soit indemnisés.

Dans le même temps, la locataire a décidé avec l'agence de mettre en place un échéancier pour rembourser sa dette (à hauteur de 30 €/mois, sur lesquels l'agence nous retire des frais de gestion). Je précise que l'agence ne nous a pas demandé notre accord quant à la mise en place de cet échéancier et nous l'a tout simplement imposé.

Aujourd'hui, après des mois et des mois de relance auprès de l'agence, on nous informe que l'assurance ne nous indemniserait pas car la locataire respecte son échéancier. Nous ne savions bien évidemment pas que l'échéancier bloquerait le remboursement et l'agence ne nous en avait pas informé.

Suite à cela nous avons demandé à l'agence de mettre un terme à l'échéancier pour que l'assurance prenne le relais mais on nous répond que l'assurance ne peut y mettre fin car la locataire le respecte.

Nous nous retrouvons donc coincés à devoir attendre plusieurs années pour être remboursés

de nos 2 mois de loyers impayés.

Quel recours avons-nous aujourd'hui contre cette agence ?

Merci d'avance pour tous les conseils que vous pourrez nous donner.

Par **morobar**, le **26/03/2019** à **09:38**

Bonjour,

Avant tout il faut relire le contrat vous liant à l'agence, contrat de mandat et donc de représentation de vos intérêts.